



CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 9 DECEMBRE 2025, SALLE COMMUNALE DE MONTMAGNY.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025
4. Communications du bureau
5. Communications municipales
6. Préavis municipal n° 2025/12 – Budget de fonctionnement de l'année 2026
7. Préavis municipal n° 2025/13 – Transformation et réaménagement de l'administration communale – Demande de crédit de CHF 1'290'000.—
8. Préavis municipal n° 2025/14 – Demande d'un crédit d'étude de CHF 60'000.—(phases SIA 31 à 41) pour le Pont du Grand Morteys à Salavaux
9. Préavis municipal n° 2025/15 – Réfection de la place et du bâtiment communaux de Villars-le-Grand – Demande de crédit de CHF 150'000.—
10. Interpellations – postulats – motions
11. Informations des délégué-e-s dans les associations intercommunales
12. Divers et propositions individuelles

Il est 19h.31 **M. Julien Schwab, Président**, ouvre la séance. Il rappelle que le Conseil a été convoqué selon les règles statutaires. Il salue la présence de la Municipalité au complet, ainsi que deux auditeurs libres. Il n'y a pas de journaliste ce soir, M. Galliker s'étant excusé.

1. Appel

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mesdames Anne Jobin, Catherine Lüscher, Joëlle Roch, Isabel Streit, et de Messieurs Yves Amiet et Loïc Loup. Personnes présentes 44, le quorum est atteint.

2. Ordre du jour

L'ordre du jour a été envoyé avec la convocation dans les délais réglementaires. **Le Président** demande si cet ordre du jour suscite des remarques. Ce n'est pas le cas. Il passe au vote. Les

Conseillers-ères qui approuvent l'ordre du jour tel que présenté sont priés de la manifester par un levé de main. **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025

Le Président informe les Conseillers que le bureau a reçu deux demandes de modification, à savoir aux pages 11 et 12, il est demandé de corriger le nom de l'entreprise de transport incorrect, qui est HelvéCie. Ensuite, à la page 13, il faut modifier le nom de l'orateur qui était M. Alain Bally et non M. Christian Genilloud. Le Président demande si quelqu'un d'autre a une remarque. Ce n'est pas le cas. Les Conseillers-ères qui acceptent le procès-verbal avec les modifications demandées, peuvent le manifester par un levé de main. Aucun avis contraire, ni abstention, **le procès-verbal corrigé de la séance du 23 septembre 2025 est accepté à l'unanimité.**

4. Communications du bureau

Le Président rapporte les éléments suivants :

- Votation du 30 novembre dernier : Vully-les-Lac a voté comme le restant du pays et du canton. Au niveau de la participation, Vully-les-Lacs est légèrement inférieure au pays et au canton de Vaud.
- Votations et élection du 8 mars 2026 : Il y aura 4 objets fédéraux. Du côté cantonal, il y aura l'élection complémentaire au Conseil d'Etat, 1^{er} tour, suite à la démission de Mme Ruiz, et au niveau communal, les élections du Conseil communal et de la Municipalité, 1^{er} tour.

La population est informée de deux manières, à savoir, une édition spéciale du Vuillerain a été publiée il y a un mois en arrière, avec toutes les informations sur le déroulement de ces élections. Depuis une semaine maintenant, ces informations sont également disponibles sur le site internet de la Commune, une page étant entièrement consacrée aux élections communales. Les documents nécessaires pour le dépôt des listes, dont le délai est fixé au 12 janvier 2026 à 12h.00, sont également disponibles sur le site internet. Pour la journée du 8 mars prochain, le bureau devra être renforcé pour le dépouillement. En effet, il faudra compter sur une quinzaine de personnes pour le faire, et les personnes volontaires peuvent déjà s'annoncer. Une liste sera à disposition pour le faire après la séance.

➤ **Le Président** rappelle que le délai est fixé au 12 décembre pour déposer les vacations du deuxième semestre auprès de la secrétaire. Il rappelle également que tous les délégués des associations intercommunales peuvent aussi faire valoir leurs indemnités, et donc, les communiquer à la secrétaire.

Les dates pour les prochaines séances du Conseil en 2026 ont été fixées aux :

- Mardi 10 février 2026 à 19h30 à Vallamand
- Mardi 31 mars 2026 à 19h30 à Chabrey
- Mardi 19 mai 2026 à 19h30 à Montmagny

- Mardi 23 juin 2026 à 19h30 à Villars-le-Grand
- Mardi 22 septembre 2026 à 19h30 à Vallamand
- Mardi 8 décembre 2026 à 19h30 à Montmagny.

Une date n'a pas encore été fixée, à savoir, celle de la séance d'assermentation des nouvelles autorités en présence de Madame la Préfète Anne Marion Freiss. Il n'est également pas impossible que, suivant les sujets à traiter, une ou deux dates puissent être annulées.

- La Coreb fait actuellement une enquête mobilité dans la Broye. Le lien est disponible sur le site internet de la Commune, dans les actualités. Il encourage chacun de le faire. Il est vite rempli, et il fait probablement écho au postulat qui sera débattu un peu plus tard dans cette séance.
- Démission de la secrétaire du Conseil communal : Mme Elisabeth Christinat a donné sa démission au 31 mars 2026 de son poste. Le Président, avec l'accord de Mme Christinat, lit sa lettre de démission. Il explique également que cela fait quelques semaines qu'une discussion a eu lieu à ce sujet avec Mme Christinat, et il n'est pas arrivé à la convaincre de rester. Il regrette cette décision, mais ne peut qu'accepter et comprendre sa décision. Au nom du Conseil communal, il tient à la remercier pour le travail d'excellente qualité et son engagement magnifique durant toutes ces dernières années. Pour son remplacement, une mise au concours sera faite cette semaine dans le journal de la Broye. Il compte également sur les Conseillers pour diffuser cette offre, et s'il y a quelqu'un d'entre eux intéressé par cette fonction, c'est tout à fait possible et envisageable. En effet, on peut avoir un membre du Conseil qui officie comme secrétaire. Il s'agit d'une activité accessoire. Le recrutement se fera avec Mme Savary, secrétaire municipale et lui-même. Ils procéderont tous deux aux entretiens et à la sélection de cette nouvelle ou nouveau secrétaire.
- **Le Président** a reçu de la part de la direction et du comité de l'ARPEJE, sous forme d'un préavis, une demande de modification de l'article 2, alinéa 1 des statuts de l'ARPEJE. Le but est d'ajouter les activités extra-scolaires en lien avec l'ouverture du centre de rencontres et d'animations. Ce préavis sera à l'ordre du jour du Conseil du mois de février 2026, et une commission sera nommée afin d'examiner ce dossier. Cette modification des statuts doit obtenir l'aval des quatre communes, soit Faoug, Cudrefin, Avenches et Vully-les-Lacs, ainsi que du Conseil intercommunal de l'ARPEJE et du Conseil d'Etat, mais d'une manière formelle. Il tenait déjà à donner cette information ce soir.
- **Le Président** termine cette partie de communications du bureau en informant les membres du Conseil que la Municipalité a transmis au bureau une pétition citoyenne. Celle-ci a été transmise à tous par le biais du serveur, mais il en donne lecture et explique la procédure. Cette pétition attire l'attention sur la situation préoccupante de la route cantonale de Villars-le-Grand, qui traverse un quartier d'habitation, sans pour autant offrir des conditions minimales de sécurité, route qui a un trafic motorisé dense et souvent rapide. Il s'agit du tronçon de sortie de Salavaux direction Villars-le-Grand. Au niveau du traitement d'une pétition, tout est régi aux articles 64 à 67 du règlement du Conseil communal. La première chose à faire est de définir qui est compétent pour traiter ce genre de pétition. S'il ne s'agit pas d'une compétence du Conseil communal, celle-ci doit être transmise de suite à l'autorité compétente. Suite à une discussion avec M. Verdon, Syndic, ils sont arrivés à la conclusion que cette pétition est en tout cas de compétence municipale, voire même potentiellement cantonale, vu qu'on est sur une route cantonale. De ce fait, la parole sera donnée ensuite à la Municipalité, pour expliquer la position actuelle de celle-ci. Pour ce soir,

le Conseil prend acte que la pétition a été déposée et qu'elle est transmise à la Municipalité. Il passe la parole à la Municipalité.

Mme Laetitia Kohler, municipale, confirme qu'ils ont pris note de cette pétition. Pour l'historique de ce dossier, elle rappelle que depuis le début de la législature la Municipalité en parle au Conseil, qu'un dossier avait été envoyé au Canton en début d'année avec cette problématique, car c'est clairement aussi de compétence cantonale, s'agissant d'une route cantonale à l'intérieur de la localité de Salavaux. L'été dernier, la Municipalité a reçu une réponse négative à ce propos, avec certaines modifications à apporter aux plans qu'ils avaient transmis. Ils ont déjà commencé à modifier ces plans, et ils feront au mieux pour prendre en considération les demandes faites par les pétitionnaires.

Le Président confirme que le Conseil prend acte de ces informations, et il sera répondu à cette pétition, et demande à la Municipalité de manière formelle, de répondre dans un premier temps qu'elle a pris cette pétition en gestion.

5. Communications municipales

M. Michel Verdon, syndic, a une seule communication à donner. Ils ont terminé, il y a deux semaines, le marathon des séances de conciliations liées au PACom, suite aux 112 oppositions déposées. 94 ou 95 séances ont eu lieu, dont la plupart se sont bien déroulées. C'était une phase lourde de cette procédure, car certaines discussions étaient difficiles, et qu'il n'est pas toujours facile d'être au milieu de ces débats, à savoir, jouer un petit peu le rôle d'être entre le marteau et l'enclume, d'avoir des gens bien sûr déçus en face d'eux, mais de devoir cependant défendre une position qui avait été extrêmement limitée d'un point de vue de manœuvre pour la Municipalité. Maintenant, ils travaillent pour préparer un dossier pour l'enquête complémentaire, dossier qui doit repasser par l'examen préalable. Du coup, ils espéraient pouvoir le faire encore cette année, c'était ce qui avait été annoncé. Mais ils se rendent déjà compte que, vu le nombre de séances, le nombre de procès-verbaux que cela a généré, ainsi que des réactions en découlant, ils ne vont pas arriver à envoyer ce dossier en 2025 encore. Ils espèrent y arriver pour fin janvier 2026.

M. Alain Bally, municipal, informe le Conseil que la boursière communale est venue vers lui, et il a pensé, en appréhendant, que comme d'habitude, en automne, il y a des conduites qui cassent un peu partout dans la commune. Mais finalement, elle était tout sourire pour lui parler des compteurs de Mur. En effet, dans ce village, un projet pilote de remplacement de certains compteurs par des compteurs visibles à distance a été mis en place sur deux ans. Toutes les données sont relevées dans le logiciel, via ensuite la facturation. Et tout s'est très bien passé, et c'est un succès. Suite à ce succès, la Municipalité va préparer un projet pour 200-300 compteurs, prévu pour 2026. Il y aura probablement un préavis au Conseil pour acheter et financer l'installation de ces compteurs. Pour Mur, ils vont finir de mettre en place tous les compteurs, et ensuite continuer pour toute la commune.

M. François Haenni, municipal, donne une information concernant le plan directeur intercommunal des rives qui concernent Avenches-Faoug-Vully-les-Lacs. Ils ont pu déposer à l'examen préalable le 8 octobre dernier, les 130 pages de documentation par rapport à ce plan directeur intercommunal. Aux dernières nouvelles, sur les 16 services cantonaux qui devaient donner un préavis, le $\frac{3}{4}$ a fait le travail. De ce fait, ils devraient avoir une réponse par rapport à ce dépôt autour du mois de janvier. Ils espèrent pouvoir faire les consultations publiques autour du mois de mars. Etant donné qu'on est sur un plan directeur régional, on n'ouvre pas de recours, mais on doit faire une consultation publique. Comme ça, en principe, dans les mois qui suivent, ils pourront passer à l'échelon législatif.

Mme Claire-Marie Spahr, municipale, nous parle des cimetières. Les travaux de désaffectation partielle au cimetière de Chabrey se sont terminées avant le 1^{er} novembre. Il y aura encore un complément, soit un semis de gazon fleur l'année prochaine.

Mme Laetitia Kohler, municipale, revient sur les travaux de la route d'Avenches à Salavaux. Ils ont eu quelques craintes de tomber sur des vestiges romains. Les travaux se déroulent actuellement à la hauteur du garage et de la quincaillerie Besson pour situer la zone. Ils sont tombés sur un ancien canal, et c'était très intéressant, car dans les archives, très bien classées, ils ont retrouvé des archives de 1867, sur des espèces de parchemins reliés dans un grand bouquin, qui donnaient des explications sur ce canal. Ils ont fait venir le service d'archéologie vaudois, qui a procédé à des points GPS, avant de reboucher tout ça. A l'heure actuelle, ils en sont aux phases 5 et 6. Ils vont mettre l'enrobé sur la route et le trottoir jusqu'au 16 décembre. Ensuite, il y aura les vacances de Noël. La route sera rouverte en bidirectionnel pendant les fêtes de fin d'année. La reprise des travaux se fera le 13 janvier, en promettant d'être sur un lieu avec un nœud assez sympathique avec les anciennes et les canalisations actuelles.

M. Christian Genilloud, municipal, informe le Conseil de la mise en place en mars-avril d'une solution pour récupérer et recycler des emballages plastiques. Une présentation détaillée sera faite au mois de février. Autre information sur les déchets : on risque de trouver dans les boîtes aux lettres un flyer de la part d'une personne qui s'offre de venir chercher vos déchets et de les débarrasser pour la modique somme de CHF. 25.--. La Municipalité a validé cette offre. Il s'agit d'une personne qui est totalement indépendante de la Municipalité, et son engagement est bien sûr volontaire.

M. Julien Bessard, municipal, donne des informations par rapport au château d'eau de Montmagny. Le matériel a été enfin livré chez les prestataires. En effet, du retard a été pris car il y a eu un problème avec l'acier inox brossé. En septembre, il y a juste eu les travaux de nettoyage du château d'eau qui ont été fait. La pose des barrières se fera à la fin de l'année.

6. Préavis municipal no 2025/12 – Budget de fonctionnement de l'année 2026.

Le Président demande si à ce stade la Municipalité souhaite apporter un complément à son préavis. Ce n'est pas le cas. Il passe la parole au rapporteur de la Commission des finances.

M. Cédric Bardet, rapporteur de la Commission des finances, lit la conclusion de leur rapport, qui stipule :

« Vue globale et conclusion

Pour l'exercice 2026, malgré un budget équilibré et légèrement positif, la commission des finances relève et recommande les points suivants :

- *Le budget a été établi de façon moins prudente que par le passé, en effet, comme mentionné dans le préavis les augmentations des rentrées fiscales ont été calculées de manière légèrement plus spéculative.*
- *Notre plafond d'endettement se rapproche à grand pas, la commission des finances préconise vivement de s'en tenir à notre marge d'autofinancement (~1.5 à 2 millions) pour les différents préavis de 2026 afin d'éviter tout nouveau investissement par emprunt !*

Après étude du budget 2026, la Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'accepter le préavis 2025/12.

Le Président remercie la Commission des finances pour l'étude du budget et son rapport. Il informe le Conseil qu'un amendement a été déposé par M. René Fluri. Il lui passe la parole.

M. René Fluri donne lecture de l'amendement au budget 2026, qui stipule :

« *Le préavis de la Municipalité prévoit dans le chapitre 8100 Service des eaux sous le compte 4351.100 Recettes vente d'eau, une augmentation des taxes de l'eau par m³ de CHF 1.35 à CHF. 2.10. Cette augmentation de taxes de CHF. 0.75 par m³ utilisé est budgétée avec une augmentation des recettes de CHF 240'000.—(CHF. 390'000 au budget 2025 et CHF 530'000 au budget 2026) dans le compte susmentionné.*

Etant donné que la taxe d'eau et la taxe d'épuration des eaux basé sur l'eau consommée et la taxe d'entretien des collecteurs sont calculé sur la même quantité de m³ consommé, je propose à réduire le prix de la taxe épuration des eaux de CHF 0.75 à CHF .040 par m³ et la taxe d'entretien des collecteurs EU de CHF 1.20 à CHF 0.80 afin de compenser l'augmentation de la taxe des eaux de CHF 0.75.

Cette baisse des taxes aurait comme conséquence dans le chapitre 4610 Réseau des égouts et de l'épuration sur le compte 4342.200 Taxes périodiques d'utilisation et d'entretien une baisse du budget de CHF 140'000 soit une réduction de CHF 450'000 à CHF 310'000.

Ce manque à gagner de CHF 140'000 dans le chapitre 4610 Réseau des égouts et de l'épuration devrait être absorbé en augmentant le compte 4811.000 Prélèvement aux fonds affectés de l'épuration de CHF 140'000 soit une augmentation de CHF 861'300 à 1'001'300. Pour rappel : Cette réserve au bilan du 31.12.2024 montrait dans le compte 9280.460 « Fonds affectés à l'épuration » un solde de CHF 4'914'987.44.

Je demande au Conseil d'accepter ces modifications qui n'ont pas d'influence sur le budget global présenté par la Municipalité, mais qui évitent une augmentation des charges pour les contribuables de notre commune ».

Le Président remercie M. Fluri. Avant de donner la parole, il demande si la Municipalité souhaite prendre position sur cet amendement.

M. Alain Bally, municipal, répond que Vully-les-Lacs a la chance d'avoir un fonds pour l'épuration qui est bien garni. C'est de la chance pourquoi ? Parce qu'avant d'être lié à la future STEP régionale, l'EBBV, il y aura quand même quelques projets à réaliser, qui pourront générer quelques frais. Dans le cadre du projet EBBV, chaque commune est mandatée pour mettre son réseau en ordre avant la connexion. Pour Vully-les-Lacs, il y a des mesures qu'ils devront prendre et qu'il faudra évaluer en termes financiers et en termes de travaux, chose qui n'est pas encore faite. Il peut mentionner que pour Vully-les-Lacs il y a deux conduites de Montmagny à Salavaux, et de Mur à Salavaux, qui seront reprises par l'EBBV. Mais elles ne seront reprises seulement en bon état. De ce fait, il y aura tout d'abord des contrôles à faire, peut-être pour une valeur de CHF 100'000.--, et suite à ces contrôles, il faudra voir combien cela coûtera pour les réparer. Pour l'instant, on ne sait pas à combien vont s'élever ces montants.

Dans les autres actions que devra mener Vully-les-Lacs, ils devront par exemple mettre en séparatif ou vérifier que certaines zones soient déjà en séparatif. Pour l'instant on ne sait pas ce que ça implique en termes de travaux et en termes de finances. Ils devront également mener des actions de réduction des eaux claires dans le réseau, avec aussi des analyses et des faits qui seront liés. Par sécurité, il propose de ne pas trop puiser dans le fonds de réserve et de ne pas accepter l'amendement de M. René Fluri.

Le Président remercie M. Bally, et ouvre la discussion de manière générale sur le budget 2026, et également bien sûr, sur cet amendement.

M. Fabrice Wullemin soutient cet amendement, sachant que oui on a des frais à venir, mais on ne sait pas exactement encore lesquels et quand. Rien n'empêche d'accepter l'amendement, d'utiliser ces fonds déjà pour une année, et puis d'augmenter la taxe quand ce sera nécessaire, dans un, deux trois ou quatre ans, seulement quand ce sera nécessaire. Car si on augmente la taxe c'est difficile de la réduire par après. De ce fait, de manière préventive, il propose qu'on augmente la taxe vraiment quand on en aura besoin. Il croit que ce n'est pas le cas aujourd'hui.

M. François Haenni, municipal, amène quelques clarifications par rapport à ces fonds. Quand on dit effectivement que c'est sans impact au niveau du budget, c'est vrai, on est dans des comptes qui s'équilibrent, mais ça veut dire aussi qu'il y a un impact quand même sur la taxe. Si aujourd'hui l'intention est de baisser cette taxe, si on regarde un tout petit peu plus loin à venir, on est relativement convaincu que cette taxe devrait être réévaluée. Ce n'est jamais bon pour le citoyen quand on baisse un moment pour réaugmenter de manière beaucoup plus brutale dans quelques années. Ensuite, on a parlé d'un fonds relativement important qui est à disposition d'un montant de CHF 4 millions. Si on regarde ce qui est prévu sur la fin de cette année, soit quelques jours, ce fonds va déjà devoir être réduit pour le Chemin du Clos. On va devoir le réduire aussi pour la route d'Avenches, ainsi que pour les collecteurs qui ont été endommagés. On arrive alors déjà à CHF 950'000.--. Ensuite de ça, comme cela est mentionné

dans les comptes 2024, on a déjà des équilibres au niveau de ces comptes épuration et on prend à peu près CHF 200'000 à CHF 250'000 par année pour compenser. Cela veut dire que déjà la taxe ne suffit pas théoriquement à équilibrer les charges. C'est le fondement même d'une taxe. Elle est là normalement pour équilibrer les charges. Ensuite, ces fonds qui ont été créés il y a de très nombreuses années, ce sont des fonds qui ont été créés non pas par la taxe liée à la consommation, mais principalement liées à des nouvelles constructions, des taxes uniques de raccordement. Selon MCH2, qui va arriver en 2027, on doit déjà séparer ce qui a été constitué par les taxes uniques de raccordement et ce qui a été constitué en termes de fonds par rapport à la taxe sur la consommation. Aujourd'hui, si l'intention est de réduire, en tout cas de faire un artifice budgétaire pour réduire la taxe, c'est quelque chose qui est erroné, parce que c'est quelque chose qu'on va devoir équilibrer dans les années à venir. Aujourd'hui, on voit qu'au niveau de l'épuration, on est plutôt dans une montée des charges et donc, ce serait en cas pas prudent d'aller corriger à ce niveau-là. De plus, si on veut revoir à ce niveau le principe en termes de procédure, on devrait déjà commencer par les règlements.

M. Frédéric Oulevey soutient l'amendement de M. René Fluri. Il a été dit qu'on ne doit pas forcément puiser dans les fonds de réserve par rapport à l'eau. Il aimerait rendre attentif que dans ce prochain budget on prend 3.5 millions sur le fonds de réserve. Au-delà des comptes équilibrés, il pense qu'il serait bien d'avoir peut-être des mesures d'économie, parce qu'on parle un peu de tout au niveau des charges que ce soit pour l'eau, les charges au niveau des effectifs, les collaborateurs, tout dans la commune, pour augmenter le budget. Mais il n'a pas entendu aujourd'hui de perspective sur comment on va compenser finalement ces augmentations. Il soutient l'idée qu'il faut être prudent à faire certaines choses, mais qu'est-ce qu'on va faire aussi pour réduire les charges étant donné qu'il y a des croissances budgétaires partout.

M. François Haenni, municipal, répond que si on doit faire attention aux charges et qu'on veut aussi faire attention à des équilibres budgétaires, il faut déjà commencer par réduire les produits liés aux taxes ou les produits liés à la fiscalité. Par rapport à cela, la position de la Municipalité est une stabilité à ce niveau. Bien sûr que les charges augmentent, mais elles augmentent parce que la Commune a grandi. Au début de la fusion, celle-ci comptait 2200 habitants, et aujourd'hui on arrive gentiment à 4000 habitants. Si tous ces investissements ont dû être fait, c'était des ouvrages qui étaient nécessaires pour la population. Des ouvrages scolaires, des ouvrages sportifs, des ouvrages routiers et d'autres encore. Par contre, il est clair que pour l'année 2026, la Municipalité vient avec un budget à petit équilibre. Quand bien même on voit dans beaucoup de commune des chiffres rouges, fort heureusement ce n'est pas le cas pour Vully-les-Lacs. La Municipalité a beaucoup travaillé pour faire en sorte que les charges soient maîtrisées, c'est le cas du budget qui a été présenté. Et puis naturellement, sur les perspectives à venir, on voit qu'une fois que nos investissements seront finis, on aura à peu près CHF 150'000 d'amortissement en plus. On va avoir probablement sur 2027 aussi à peu près CHF 150'000 dans les charges d'intérêts. Cela mettra encore plus de pression au niveau de l'exécutif pour équilibrer les choses. Mais dans la perspective d'un équilibre budgétaire, il recommande vivement au législatif de ne surtout pas aller déséquilibrer les rentrées en essayant d'aller faire un artifice, en baissant une taxe quand on sait qu'on devra la réaugmenter dans quelques années.

M. Antoine Parisod a une question sur le fonds d'épuration. Il demande ce que va devenir ce fonds le jour où on fait la STEP interrégionale ? Qu'est-ce qu'il advient du fonds ?

M. François Haenni, municipal, va juste répondre sur l'aspect comptable. Le fond reste. Il a souvent entendu « mais attention, il y a MCH2, il faut surtout aller vider ces fonds ». Alors il répète, ces fonds vont rester parce qu'on est justement dans des comptes équilibrés, on est dans de l'épuration, dans de l'eau, etc, et ça, ça va persister. Ces fonds ne sont pas remis en question.

M. Alain Bally, municipal, dit que quand l'EBBV sera là, le réseau communal sera toujours là, soit le réseau des eaux usées et le réseau des eaux claires. Il faudra continuer à les maintenir. Après, par rapport à la taxe, peut-être que cela n'a pas été bien compris, mais avec l'EBBV, la STEP régionale, la taxe sera moins élevée que si on devait mettre à jour nos STEPS, mais elle sera probablement plus élevée que la taxe d'aujourd'hui. La Municipalité aimerait bien avoir encore un bout de ce fonds de réserve pour encaisser le choc, lorsqu'on aura tous les chiffres en 2030, où la taxe pourrait augmenter avec la STEP régionale. Il répète, ce sera moins cher que de mettre à jour nos STEPS, car quand on regarde nos STEPS, on comprend bien qu'il faut des millions pour qu'elles soient au niveau qu'elles devraient avoir.

M. René Fluri revient vers M. Haenni. C'était des comptes équilibrés avec un bénéfice de CHF 50'000.--. Mais il y a aussi déjà dans le budget des amortissements extraordinaires qui s'élèvent autour de 4 millions, qui baissent aussi à la limite du montant à amortir. Ma proposition c'est quand même de descendre cette taxe jusqu'en 2029. Quand on connaîtra les coûts, on peut toujours augmenter.

M. François Haenni, municipal, répond juste sur le questionnement, l'interrogation par rapport à ces plus de 4 millions d'amortissements extraordinaires. On parle simplement de suivre ce que le législatif a voté, c'est-à-dire d'éviter un choc au niveau de la charge, de prendre dans des fonds pour la halle sportive et également pour le réservoir d'eau. C'est pour cela qu'ils ont été chercher ces 2,2 millions dans les fonds pour compenser avec un amortissement.

Le Président demande si quelqu'un veut encore prendre la parole. Ce n'est pas le cas. Il passe au vote, et rappelle qu'il faut d'abord voter sur l'amendement, et ensuite le budget amendé ou non sera voté.

Les Conseillers-ères qui acceptent l'amendement de M. René Fluri, à savoir une diminution des taxes de CHF 450'000 à CHF 310'000 et en compensation une augmentation du prélèvement au fonds de 1,1 million au lieu de CHF 861'300 sont priés de le manifester par un lever de main. Il demande aux scrutateurs de compter.

Résultat : pour l'amendement : 12 / contre l'amendement : 24 / Abstentions : 6.
L'amendement de M. René Fluri est refusé.

Le Président passe maintenant au vote du budget 2026 tel que présenté. Les Conseillers-ères qui adoptent le budget 2026 sont priés de le faire par un lever de main. Avis contraire : 3 / Abstention : 1 / Avis pour : 39. **Le budget 2026 est accepté à la majorité.**

7. Préavis municipal no 2025/13 – Transformation et réaménagement de l'administration communale – demande de crédit de CHF 1'290'000.--.

Le Président demande à la Municipalité si elle veut s'exprimer. Pas pour l'instant. Il passe la parole au rapporteur de la Commission des bâties.

M. François Maeder lit l'entier du rapport de la Commission des bâties. Dans ce procès-verbal, il ne sera fait mention que de leur conclusion, qui stipule :

Au vu des éléments précédents, la Commission des bâties se trouve dans l'incapacité formelle de formuler un amendement sur le préavis 2025/13.

La commission regrette de ne pas avoir été consultée en amont de l'élaboration du préavis municipal 2025/13 pour apporter son expertise et ses suggestions. Cette démarche d'anticipation a prouvé son efficience et a été bien accueillie pour le collège et la salle de gym.

La commission encourage donc la municipalité à collaborer plus étroitement avec elle dès les premières étapes du projet.

Dans ce contexte, la commission des bâties a pris la décision unanime de refuser les crédits proposés dans le préavis 2025/13 :

- *Refus du crédit de 961'000 CHF pour réaménager l'administration*
- *Refus du crédit de 98'000 CHF pour l'installation solaire et les batteries*
- *Refus du crédit de 231'000 CHF pour le renouvellement du système de chauffage tel que présenté.*

Le Président remercie la Commission des bâties et passe la parole à la Commission des finances.

M. Damian Fioretta lit la conclusion du rapport de la Commission des finances, qui stipule :

« Après étude du préavis 2025/13 et au vu des éléments exposés ci-dessus, la Commission des finances constate que les conditions actuelles – proximité du plafond d'endettement, contexte de fin de législature, absence légitime d'une planification consolidée des investissements futurs, absence de synergie avec le PECC en cours de réalisation, ainsi que les incertitudes liées aux coûts de plusieurs projets en cours – ne permettent pas d'apprécier sereinement ce nouvel engagement financier.

La Commission des finances, à l'unanimité, recommande au Conseil communal de :

- *Refuser le préavis municipal n° 2025/13 tel que présenté. »*

Le Président remercie la Commission des finances pour son rapport. Il demande si la Municipalité veut s'exprimer sur ces rapports avant qu'il n'ouvre la discussion ?

M. Julien Bessard, municipal, informe que le préavis que la Municipalité a présenté ce soir est le fruit d'une année de travail. Il a repris le dossier fin 2024. La Municipalité s'est fixé les objectifs suivants, soit le réaménagement des locaux, notamment suite à la fermeture de la poste. C'était aussi une démarche qui était souhaitée par la Commission de gestion dans son rapport de 2023. Le but était de valoriser ces espaces, de favoriser les échanges interservices. En descendant d'un étage, cela permettrait une meilleure collaboration entre le greffe, le contrôle

des habitants et le service de la bourse, ainsi que le bureau du syndic au même étage. Descendre le service technique au premier étage, permettrait aussi de libérer un appartement dans les combles, et ainsi de créer une source de revenus. C'était les objectifs qu'ils se sont fixé en 2024. Ils ont contacté un bureau d'ingénieur, qui a fait ce projet de réaménagement. Une fois ce projet élaboré, ils ont pris en compte les demandes, les besoins des collaborateurs pour les ajustements, pour tout ce qui est opérationnel. C'est un projet qui est réfléchi et qui tient la route.

Concernant les commentaires des bureaux, des espaces modernes, des bureaux ouverts, etc, alors il est vrai que dans certaines situations les bureaux ouverts, quand on doit échanger, partager des informations avec les équipes, c'est certainement une bonne chose. Il a aussi une expérience dans ce type de bureau. Par contre, dans le cadre de ce préavis, ils ont demandé à l'architecte de faire un peu plus de cloisons, car il y aura six groupes de travail qui seront dans ce rez, à savoir, le contrôle des habitants, le greffe, la bourse, le syndic, le tourisme et un local ou bureau pour les municipaux quand ils viennent sur place. Ce seront des bureaux multi-usages. Si quelqu'un vient pour consulter des plans, c'est possible pour le service technique de venir dans un de ces bureaux qui n'est pas utilisé en journée. Il est vrai qu'il y a d'autres possibilités comme des alcôves, etc. Mais ils ont envie de rendre les locaux fonctionnels, c'est-à-dire, que si quelqu'un doit avoir un téléphone et devoir parler de manière confidentielle, que ce soit le Syndic, la bourse, etc., puisse le faire sans se déplacer, juste en fermant la porte.

Concernant la valorisation de la lumière naturelle, ils ont fait justement attention de mettre tous les bureaux sur la surface pour bénéficier de la lumière naturelle des fenêtres. C'est clair, pour le moment les matériaux ne sont pas encore complètement arrêtés, donc c'est tout-à-fait possible de créer sur la partie supérieure des fenêtres avec des matériaux qui permettent de garder une confidentialité, mais qui laisse passer la lumière. Mais il prend bonne note de cette remarque.

Un autre aspect important, c'est qu'à l'accueil, actuellement, quand on voit qu'on a mis l'office du tourisme dans l'ancienne poste, ce n'est pas vraiment accueillant. Il essaie de défendre Vully-les-Lacs du point de vue touristique, mais si on peut améliorer cet espace d'accueil aussi pour les touristes et valoriser ces espaces, il pense que c'est une bonne chose.

Ils ont conçu ce projet, qui a évolué au fil du temps, en faisant trois lots. Le cœur du projet, c'est le lot 1 pour CHF 961'000.--, pour les transformations au rez, au premier et au second étage. Il s'agissait de l'intention initiale. Ensuite, au fil des discussions, et sachant qu'on est dans une phase de transition énergétique, alors si on ne propose pas quelque chose pour produire de l'énergie comme on le demande à tous, que nous n'ayons pas une certaine réflexion pour sortir des énergies fossiles et passer à des énergies renouvelables, on va le reprocher à la Municipalité. C'est pour cela qu'il y a les lots 2 et 3, afin de créer des discussions sur ces aspects-là. Mais il comprend tout à fait qu'on puisse se poser la question sur l'utilité de changer un chauffage qui peut encore tourner 5 ou 10 ans peut-être. Il propose au Conseil d'accepter le préavis municipal, en tout cas en ce qui concerne le lot 1, car c'est un outil de travail dont ils ont besoin, tout en reconnaissant qu'au niveau du timing on atteint le plafond d'endettement. C'est aussi pour ça qu'au fil des discussions, des réflexions, la Municipalité se dit qu'il y a certains projets qu'ils ne peuvent pas faire comme ils le conçoivent, et que des projets comme la villa de Constantine est repoussé, parce qu'il y a d'autres priorités qui se dessinent au fil de

temps. Mais il faut quand même pouvoir avancer. C'est pour cela qu'il recommande de voter sur le lot, ainsi que le lot 2. Par contre, il revient sur sa position d'installer des batteries et il entend aussi que certains pensent que ce n'est peut-être pas la technologie la plus utile et que le retour sur investissement n'est peut-être pas au top. Il pense qu'à partir de 2026 on peut faire une communauté électrique locale, et de ce fait on peut installer des panneaux solaires, évaluer la production et l'autoconsommation via ces mécanismes de communauté électrique locale, et d'évaluer par après l'efficacité de mettre des batteries. Il a discuté par M. Julien Schwab, Président, et il souhaite que le préavis soit voté en trois phases, donc trois lots, ce qui donne la possibilité à certains qui étaient indécis de quand même soutenir la Municipalité pour le cœur du projet et pas forcément pour les investissements qui peuvent se faire ultérieurement.

Le Président remercie M. Bessard pour ses explications. Suite à la discussion avec la Municipalité de ce jour, par rapport à cette demande de pouvoir voter par lot, il a contacté la juriste des affaires communales du canton pour savoir ce qu'il était concrètement sur la possibilité ou non de pouvoir procéder ainsi par rapport aux conclusions de ce préavis, à savoir, comment il a été formulé. Effectivement, de la façon dont le préavis a été rédigé, au fin c'est comme s'il y avait deux ou trois préavis rédigés. De ce fait, il est possible de voter par lot par lot ou les trois points en même temps. Ce soir, le Conseil peut voter les lots indépendamment entre eux, et il n'y a pas à la fin encore un vote pour savoir si le Conseil est d'accord sur l'ensemble. Ce n'est pas un amendement, c'est la conclusion que nous a donné la juriste du canton. Il donne maintenant la parole au Conseillers-ères et ouvre la discussion.

M. Damian Fioretta apporte juste une petite précision. Fondamentalement, la Commission des finances n'est pas contre le projet de transformer les bureaux communaux à Salavaux. La seule chose qui les dérange, c'est que de nouveau, on a une version de luxe où il faut mettre un chauffage au sol. Il faut bien comprendre que dans le lot les deux tiers sont uniquement pour la réfection du bureau au niveau du rez-de-chaussée, et cela c'est un point qui les dérange. Le deuxième point, déjà mentionné, c'est la question du timing. Ils entendent bien qu'il faudra faire quelque chose, mais ils ne pensent pas que ce projet soit le plus urgent que doit faire notre commune aujourd'hui. On a eu en début de séance une lettre de citoyens qui va amener la commune à faire assez rapidement des travaux qui vont coûter de l'argent, chose qui est peut-être plus urgente. Si on parle d'argent, il pense que c'est plus urgent de mettre un million pour sécuriser une zone d'habitants qui n'est pas sécurisée que de refaire des bureaux. La commission des finances n'est pas contre le projet, mais elle est contre son coût actuel et son timing.

M. Damien Waeber dit qu'il n'est pas du tout contre la façon de faire. Le noyau du projet c'est vrai que c'est très bien d'avoir consulté ceux qui vont travailler dedans. Il est contre les trois éléments proposés surtout au niveau du prix. La première fois qu'il a vu le montant global, il a cru qu'on gardait les quatre murs et qu'on rasait l'intérieur, qu'on refaisait la totalité. C'est le prix qui le dérange, CHF 231'000.—pour faire un chauffage, il trouve que c'est un peu excessif. Il rejoint la parole de M. Fioretta sur la version luxe du projet.

M. Alexandre Bardet aimerait dire, pour avoir travaillé dans ce genre de bureau ouvert, c'est pratique quand on est tous sur le même thème, mais quand il y a des utilisateurs différents, c'est un peu plus embêtant. Les cloisons mobiles, il a aussi pratiqué cela pendant quelques

années, mais ça ne garantit pas la confidentialité et surtout pas très discret s'il y a de vives discussions. La Municipalité a eu l'intelligence de faire trois lots, et on a bien compris qu'il y a certains lots qui ne sont absolument pas nécessaires pour l'instant, notamment le lot 3. Il aimerait aussi dire, par rapport à la version luxe et aux finances, qu'il y a aussi la possibilité de raboter le montant si c'est nécessaire. Il aura trouvé très intéressant de la part de la Commission des bâtisses s'ils avaient dit qu'avec CHF 700'000.—on aurait pu attendre les objectifs. Cela aurait été quelque chose qu'on aurait pu amender, soit le lot 1 à CHF 700'000.-.

Il pense que c'est encore une possibilité qu'on peut avoir aujourd'hui. Lui-même n'a pas les compétences de dire combien ça devrait coûter pour ce genre de travaux, mais c'est quelque chose qu'on ne devrait pas oublier, plutôt que de l'envoyer aux oubliettes. Pour sa part, il trouve bien de suivre peut-être le préavis numéro 1. On peut l'amender d'un certain montant si c'est jugé trop excessif. Pour le lot 2, chacun à sa vision sur la partie écologique. Et puis le lot 3, chacun à sa vision là-dessus aussi, mais on a bien compris que c'est probablement la partie qui ne donne pas sens pour l'instant.

M. François Maeder remarque que si le projet lot 1 est accepté, il y a aura une mise à l'enquête, et donc, le canton va exiger des panneaux solaires.

M. Julien Bessard, municipal, répond que par rapport aux transformations, il doit se renseigner là-dessus. Cependant, si le lot 2 ne passe pas, il n'y aura pas de mise à l'enquête. Et si on est bloqué, ils reviendront avec un préavis seulement pour les panneaux solaires.

M. Ralf Vermeulen, qui fait partie de la Commission des bâtisses, explique que c'est clair qu'en l'espace de deux semaines ce n'est juste pas possible de dire si CHF 600'000.—c'est possible. Il faudrait plus de temps pour ça, mais il faut bien comprendre que la Commission des bâtisses n'est pas contre ce projet, mais qu'ils trouvent aussi que c'est un peu trop ambitieux. La Commission des bâtisses encourage la Municipalité à revenir lors du prochain conseil avec un projet un peu moins ambitieux. C'est pour cela que nous recommandons de refuser le préavis.

M. René Fluri dit qu'on nous fait toujours un peu peur avec ce plafond d'endettement, qui était fixé au début de la législature à 35 ou 40 millions de francs. A ce moment-là, Vully-les-Lacs avait moins de population, et le budget de fonctionnement c'était à peu près sur 18 millions. Aujourd'hui, on est à 28 millions. Dans six mois, il y aura une nouvelle législature et on pourra fixer à nouveau ce plafond d'endettement. Il demande aujourd'hui à combien de dettes sommes-nous ?

M. François Haenni, municipal, répond que normalement à la fin de l'année, on arrive autour des 28 millions au niveau du plafond. Vu les investissements qui sont prévus sur 2026, avec un flux de trésorerie d'à peu près 2 millions, on devrait avoisiner les 38 millions sur les 40 qui sont fixés. On ne peut pas naturellement se positionner sur une future décision du législatif. 38 mais ça peut aussi être 36 sur les subventions viennent rapidement. Aujourd'hui c'est difficile d'être plus précis. Dans tous les gros investissements, le timing n'est jamais évident à maîtriser, à cause de beaucoup de facteurs. Mais effectivement, on se rapproche du plafond, mais on sera en-dessous.

M. René Fluri répond que sur la planification à long terme, montre qu'on a déjà en principe passé le pic. Et après, avec la population qu'on a, on n'a plus énormément de choses dans le

pipeline. Il faut aussi voir l'endettement par habitant et l'endettement net, et là, on est toujours dans les premiers du canton. C'est un schéma qu'on entend toujours qu'on a pas l'argent, et on ne peut pas réaliser des projets.

M. Christophe Tombez a deux remarques à faire en plus en direction de M. Le Président. La première, c'est la Commission des bâtisses, qui a fait un très bon travail, mais qui, pour lui, sonne un petit peu comme un état de vouloir faire à la place de la Municipalité, c'est-à-dire, qu'ils ont des conseils, qui sont sûrement très bons, et puis à voir les personnes signataires, ce sont des personnes de très bonne qualité dont il ne remet pas en question les compétences, mais par contre qui, pour lui, quand il lit le préavis deux semaines avant le Conseil, sonne être un petit peu au niveau de la cogestion. Je pense qu'il serait peut-être de bon augure de vous positionner au sein du bureau sur l'engagement de cette commission, de manière peut-être en amont du préavis, en vision coaching pour la Municipalité, ou alors, de modifier leur engagement au niveau des préavis directs.

Le deuxième point, par rapport à un refus de ce préavis, il me semble que lorsqu'un préavis est refusé, la Municipalité ne peut pas revenir dessus. Du coup, si ce préavis est sur le ballant et que les gens aimeraient renvoyer la Municipalité sur leurs travaux, il se demande si ça ne serait pas mieux de voter la non-entrée en matière.

Le Président répond que le Conseil a tout à fait la possibilité de proposer également un renvoi. Dans ce cas, ce serait la première votée. Normalement, cette question vient avant le début des débats, mais c'est aussi une possibilité. Mais après un refus, rien n'empêche la Municipalité quand même de revenir, non pas avec le même projet, mais du coup, ça peut quand même être possible. C'est un nouveau préavis, et il ne sera probablement pas bien sûr le même. Tout est ouvert.

M. Jean-Michel Loup, en tant que président de la Commission des bâtisses, il est vrai qu'on s'est posé la question de l'utilité de notre commission pour ce projet. C'est la première fois qu'on était en ballant avec un projet municipal. On a toujours été de l'avant avec les projets municipaux. Etant une commission technique, où on ne se prononce pas sur le montant du projet, même si on a notre idée, c'est vraiment compliqué d'éviter la cogestion. Alors il est totalement d'accord avec M. Christophe Tombez, que c'est une question à se poser pour la future législature. Est-ce que cette commission a lieu d'être en l'état actuel ? Pour M. Loup il y a quelque chose à changer, parce qu'on risque d'être toujours à la limite de la cogestion. Mais on a été nommé pour donner notre avis, donc on doit le donner sans y amener les conclusions qui devraient être nécessaires. Mais comme la Commission l'a dit, il pense que le projet doit être affiné, et qu'il devrait être soit reporté soit refusé, pour être amélioré dans un deuxième temps.

M. Claude Besson abonde dans le sens de M. Jean-Michel Loup. On a vécu dernièrement des projets amenés par la Municipalité, il veut parler du collège, de la salle de gym. Il s'agissait de montants beaucoup plus conséquents que ce qu'on voit ce soir. Il a un peu de peine à comprendre, parce que, pour ces précédents projets il y a eu une très bonne collaboration avec la commission des bâtisses, puisqu'en fait ces projets ont passé en vote presque sans discussion. Là, il pense qu'il y a un problème au niveau de ce projet et il faut savoir l'admettre. Il est aussi favorable à une réflexion sur ce bâtiment, et il pense que le projet présenté ce soir n'est pas abouti. Avec tout ce qu'on a entendu ce soir, on sent bien que c'est très ambigu.

Beaucoup de personnes se posent la question. Il rappelle qu'on a voté 20 millions pour une salle de gym, mais il ne se souvient pas qu'il y ait eu des débats, des disputes, etc. Il pense qu'il faut bien réfléchir et mettre tout ça en ballant. Il pense qu'une bonne solution c'est de redonner une chance à ce projet, de revenir prochainement avec devant la Conseil, pour que ça passe plus facilement que ce soir. Chacun a des arguments qui sont tout à fait défendables. On comprend les arguments de la Municipalité, mais on va aussi comprendre les arguments du Conseil.

M. Mathias Dupertuis pense que ce serait une bonne chose de ne pas morceler le préavis, et créer un amendement pour le point 1, mais de renvoyer ce dossier pour qu'on puisse voter lors d'une prochaine séance, et organiser une séance de réévaluation avec la commission des bâtisses et nous soumettre un nouveau document. Il propose le renvoi de ce préavis.

Le Président demande si quelqu'un veut prendre encore la parole. Ce n'est pas le cas, il passe au vote. Une demande officielle de M. Mathias Dupertuis a été faite pour le renvoi du dossier. Le Conseil va voter en premier sur cette demande. Si celle-ci passe, on s'arrête là, si ce n'est pas le cas, on passe au vote de trois lots. Les Conseillers-ères qui acceptent le renvoi de ce préavis sont priés de la faire par un lever de main. Avis contraire : 9 ; abstentions : 2, Pour 31, **le préavis 2025/13 est renvoyé.**

8. Préavis municipal no 2025/14 – demande d'un crédit d'étude de CHF 60'000.— (phases SIA 31 à 41) pour le Pont du Grand Morteys à Salavaux.

Le Président demande si Municipalité veut prendre la parole. Ce n'est pas le cas pour le moment. Il passe la parole à la Commission des finances.

M. Arnaud Guignard, rapporteur de la Commission des finances, lit la conclusion de leur rapport, qui stipule :

« En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission des finances propose à l'unanimité d'accepter le préavis municipal tel que présenté, à savoir :

- *D'accorder l'octroi d'un crédit de CHF 60'000.- TTC à la Municipalité destinées à financer les mandants des phases SIA 31 à 41 en vue de réaliser des travaux de réfection du pont du Grand Morteys*
- *De financer cet investissement par la trésorerie courante. »*

Le Président remercie la Commission des finances pour son rapport et ouvre la discussion.

M. Simon Jaunin dit que lorsqu'on parle de CHF 60'000.-, ce n'est pas énorme quand on compare à un million. Il pense que le Conseil doit quand même faire attention à des petits montants, malgré tout c'est important. Quand il voit CHF 60'000.- pour une étude, mais peut-être qu'il se trompe dans sa réflexion, mais comme il l'a déjà dit lors de précédents conseils, il trouve que ce genre de choses sont extrêmement chères. On a déjà fait un pont, on va refaire un pont qui se trouve peut-être à 4 kilomètres de ce pont. CHF 60'000.- pour un pont qu'on va construire actuellement, est-ce qu'on ne peut pas reposer le projet dessus et terminer punkt schluss. Quand il voit CHF 60'000.- ça lui fait quand même un peu mal.

Mme Claire-Marie Spahr, municipale, comprend la remarque, et c'est vrai qu'ils ont demandé deux offres. Ils ont une offre qui avoisine les CHF 50'000.--, plus la marge de sécurité, on arrive à CHF 60'000.--. Ils se doivent de faire des dossiers qui sont très complets pour les soumettre à la DGAV, la Commission foncière, afin d'obtenir des subventionnements. La proposition d'utiliser les données des plans du pont qui se trouve à 3-4 km, ils y ont aussi pensé, mais ce n'est pas envisageable. La géologie n'est pas la même, les dimensions ne sont pas les mêmes, et ils n'arriveraient pas à avoir un dossier suffisamment étayé pour passer la rampe du canton et obtenir des subventions, qui sont quand même assez importantes, puisqu'elles sont au-delà de 50%.

M. Simon Jaunin la remercie pour sa réponse.

Le Président demande s'il y a d'autres remarques. Ce n'est pas le cas. Il passe au vote. Les Conseillers-ères qui acceptent le préavis 2025/14 sont priés de le faire par levé de main. Avis contraires : 2 ; abstention : 1. **Le préavis 2025/14, demande de crédit d'étude de CHF 60'000.- TTC pour le pont du Grand Morteys à Salavaux est accepté à la majorité.**

9. Préavis municipal no 2025/15 – Réfection de la place et du bâtiment communaux de Villars-le-Grand – Demande de crédit de CHF 150'000.--.

Le Président passe la parole au rapporteur de la Commission des bâtisses.

M. Ralf Vermeulen donne lecture de la conclusion du rapport de la Commission des bâtisses, qui stipule :

« Conclusion »

Au vu de ce qui précède, la commission des bâtisses rejette unanimement le projet présenté et recommande au Conseil de refuser à la Municipalité la réfection de la place et du bâtiment communal de Villars-le-Grand. Elle encourage la Municipalité à étudier la faisabilité d'un projet entièrement neuf, intégrant des locaux d'utilité publique ainsi qu'une partie habitation. »

Le Président remercie la Commission des bâtisses pour son rapport, et passe la parole au rapporteur de la Commission des finances.

M. Damian Fioretta lit la conclusion de la Commission des finances, ainsi qu'un petit passage, qui stipule :

« Premièrement la Commission des finances souhaite attirer l'attention des membres du Conseil qu'en décidant d'investir un montant important pour le rafraîchissement de ce bâtiment, la Municipalité et le Conseil communal, s'il approuve ce préavis, valident l'option de conserver ce bâtiment pour une durée importante et enterrent l'option d'une démolition/reconstruction pour les prochaines législatures. La Commission des finances valide cette option. En effet, l'état des différents bâtiments communaux nécessite des travaux d'entretiens conséquents et il n'est pas réaliste de prévoir des investissements lourds pour chacun d'eux. Des rafraîchissements ciblés et échelonnés dans le temps comme prévu dans ce préavis permettent de maintenir le patrimoine immobilier communal en bon état sans péjorer

les finances de notre commune, notamment en cette période où d'importants investissements sont en cours de réalisation.

....

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission des finances soutient le préavis municipal 2025/15 à l'unanimité et recommande au Conseil communal de l'accepter tel que proposé, à savoir d'accorder un crédit d'investissement de CHF 150'000.—TTC afin d'entreprendre les travaux décrits dans le préavis. »

Le Président remercie la Commission des finances pour son rapport. Avant d'ouvrir la discussion, il demande si la Municipalité souhaite s'exprimer.

M. Julien Bessard, municipal, informe que la Municipalité est tout-à-fait alignée à la conclusion de la Commission des finances. Ils se rendent bien compte que ce ne sera pas possible de faire toutes ces transformations dans l'ensemble des bâtiments, et ils se rendent compte qu'il faut un petit peu gérer la temporalité, donc ces prochaines années il n'y aura pas de gros travaux et de gros investissements. Ils préfèrent faire des travaux de rafraîchissement pour pouvoir les utiliser dans de bonnes conditions encore quelques années, et puis voir évoluer les finances de la Commune dans le futur. Il recommande au Conseil de suivre la Commission des finances.

Le Président ouvre la discussion.

M. Ralf Vermeulen dit que d'un côté on fait les écolos à Salavaux, et de l'autre côté on veut entretenir une passoire énergétique à Villars-le-Grand. Parce que les fenêtres, tu peux les refaire, enfin énergétiquement c'est une vraie passoire.

M. Julien Bessard, municipal, répond que c'est juste, mais ce n'est pas le seul bâtiment qui est une passoire. On compare plusieurs millions avec un changement de chauffage à CHF 230'000.-. Mais il ne va pas rentrer dans les proportions. Ce qu'il veut dire, c'est que sur ces prochaines années on ne pourra pas tous les faire. Certainement que cette salle à Villars-le-Grand est une des plus utilisées. On parle de la rénovation d'un appartement. Celui-ci par l'investissement s'autofinance. La situation est ce qu'elle est, et ce n'est pas des montants exorbitants pour faire vivre ce bâtiment encore quelques années. Mais M. Vermeulen a raison quand il parle d'une passoire énergétique.

M. Alexandre Bardet dit que c'est vrai, ce dossier n'a pas beaucoup avancé ces dernières années, puisqu'on a priorisé d'autres investissements. Si la volonté est loyale, le rapport de la Commission des bâtisses a quelques points qui ne sont pas tout à fait cohérents et il veut les relever ici :

Le bâtiment est vétuste et inadapté : M. Bardet se demande sur quelle base, sur quoi se base la commission pour le qualifier en ces termes. C'est un bâtiment qui est ancien, mais c'est une des salles les plus utilisées de la commune. Alors, il y a l'aspect énergétique, car c'est vrai que les fenêtres sont des passoires. Mais cette salle est quand même très utilisée, déjà simplement par le fait qu'elle a un parking qui est adéquat. On voit la difficulté ce soir à Montmagny pour se parquer le long de la route ou à des autres endroits. Les sociétés locales utilisent les

anciennes salles, les Commissions et le Conseil communal aussi. Contrairement à ses collègues, il pense que cette salle n'a jamais été autant appréciée et utilisée qu'aujourd'hui.

La Commission des bâtisses invite la Municipalité à proposer un projet immobilier avec des appartements qui peut-être financeraient l'investissement : alors d'une part, le Conseil communal a déjà parlé de cela à plusieurs reprises, et à chaque fois, on arrive à la conclusion que ce n'est pas à la commune de créer des logements supplémentaires, alors que la commune elle-même a la tâche de freiner l'évolution de la population par la mise en place du PACom. On en a déjà discuté pour Vallamand, pour plusieurs endroits. D'autre part, la cohabitation d'une salle communale avec des appartements ne fait pas très bon ménage. On fait des rabais à certains locataires pour compenser les problèmes de bruit que font les locations des salles communales. Il y a aussi le problème de parking, etc.

Ensuite, même si un projet serait autoporteur, la commune devrait investir avant de pouvoir retrouver un rendement via un hypothétique loyer. La capacité et l'investissement actuel de la commune sont limités par tout ce qui a été réalisé ces dernières années. On l'a déjà dit plusieurs fois ce soir, le réservoir, le collège, la halle double, plus l'histoire de plafond d'endettement, même si M. Fluri n'a pas l'air du même avis, on est proche du plafond d'endettement, et c'est à peu près notre cash-flow, donc un million et demi, qui nous permettra d'investir ces prochaines années. Il faut utiliser ces mêmes capacités pour des éléments stratégiques et pour le bon fonctionnement de la commune. Pas pour des appartements ou reconstruire des salles qui sont fonctionnelles. Il rêve aussi d'un bâtiment tout neuf et bien mieux pensé, mais la temporalité n'est pas la bonne. De son point de vue, il faut prioriser, et créer un bâtiment neuf n'est pas la priorité. Les salles des autres villages nécessitent aussi d'être entretenues, mais elles sont viables encore pour quelques années. Le remplacement complet des salles doit faire l'objet d'un programme de législature. Il se rappelle que le programme de législature est édité par la Municipalité les six premiers mois de la législature.

Ceux qui aimeraient faire force de propositions, et bien le dépôt des listes, on l'a vu, c'est le 12 janvier. Pour terminer, et c'est là que ça devient intéressant pour les membres de la Commission des bâtisses, qui prétendent que les investissements sont faits pour soutenir l'Abbaye, il précise que l'Abbaye a été créée il y a 200 ans, qu'elle a traversé des crises assez importantes, entre autre, un caissier alcoolique qui a creusé un tel trou dans la caisse qu'ils ont dû vendre le restaurant de la Croix Blanche qui appartenait à l'Abbaye, et encore entre autre, deux guerres mondiales. Sur cette place et dans cette salle à Villars-le-Grand, le village vit autour de ses sociétés locales, et c'est grâce à cet attachement que Villars-le-Grand est plus grand que dans d'autres quartiers dorts de la commune. Alors, laissez Villars-le-Grand célébrer sa vie villageoise, c'est le ciment de la société. Et c'est exactement pour la société, que même si le préavis devait être refusé ce soir, il espère bien que la Municipalité aura le courage dans le cadre de ses compétences communales, de quand même arracher les quelques arbustes qui permettra l'utilisation optimale de la place communale, pour les Abbaye, fêtes de jeunesses, giron de chant et peut-être un jour le 1^{er} août communal. Sans parler des bus scolaires qui pourront charger les enfants en toute sécurité. Pour toutes les raisons qui ont été évoquées dans son intervention, il invite le Conseil communal à voter en faveur du préavis, et contre la conclusion de la Commission des bâtisses.

M. Florian Aeby dit que pour aller dans le même sens que M. Bardet, il ajoute que, d'un point de vue démographique, on voit que les écoles à Avenches deviennent aussi pleines. Il va falloir délocaliser les élèves d'Avenches pour revenir au Vully, et il semblerait qu'à Villars-le-Grand, il y a deux salles qui sont parfaitement fonctionnelles pour ce faire. Donc raser ce bâtiment pour en construire un dans on ne sait pas dans combien d'années, le projet est attrayant, mais ça ne fonctionne pas. Si on pouvait utiliser cet argent pour faire en sorte que le bâtiment soit un peu plus adéquat, avec un extérieur un peu réaménagé, il pense que ce serait de très bonne augure, et il soutient ce préavis.

M. François Maeder pense qu'il y a deux bâtiments qui sont vétustes, il y a la villa à Constantine et cette salle à Villars-le-Grand. Si on veut investir maintenant, il y aura la toiture, les fenêtres, l'isolation, les infiltrations d'eau, et il y aura l'adaptation pour les handicapés. Cela va coûter cher, bien plus cher que d'être reconstruit, tout en ayant une salle pour Villars-le-Grand, avec une scène et tout. Il est partisan de ce projet, mais par contre, une cuisine à l'entrée, un local qui fait 2,5 m. de haut, il n'en voit pas l'utilité. La place actuelle s'il faut l'aménager pour les bus, la Municipalité va pouvoir le faire, sans préavis, car elle a le droit de dépenser CHF 30'000.—sans préavis, donc il pense que cet investissement est inutile à l'heure actuelle, parce qu'il n'y a pas de vision sur le bâtiment sur ce qu'on va en faire. Est-ce qu'on détruit ou on reconstruit, est-ce qu'on fait la même chose à la villa de Constantine ? Les autres bâtiments il pense que la rénovation est tout à fait possible, sans problème, mais ces deux bâtiments sont vraiment les plus vétustes et qui ont le plus de pertes énergétiques. Au bout d'un moment, il faut faire la différence entre investir, investir... peut-être que détruire et reconstruire c'est peut-être plus simple et moins cher.

M. Raphaël Vincent rajoute que ce qui a retenu la commission, c'est que CHF 50'000.—c'est un tiers de la somme totale pour la place, et on ne parle pas des fenêtres. On parle de climat, d'écologie, etc, si CHF 50'000.—avaient été mis pour les fenêtres, on l'aurait peut-être compris. Mais CHF 50'000.—pour une place où les bus peuvent passer, parce que la Commission des bâtisses a été contrôler, ils arrivent à passer, mais par contre, les bus ne déposent pas les enfants dans la cour d'école, ils les déposent devant sur l'ancien poid public, c'est une gare routière qui a été faite à cet effet, où tout le monde descend. Il pense que quand on parle de sécurité pour les enfants, il ne pense pas que Villars-le-Grand est très affecté, il y a peut-être 2 ou 3 qui roulent trop vite, et on peut toujours les arrêter et leur demander de rouler plus doucement. Parce qu'est-ce qu'on va aller dire à ceux de Chabrey ?

M. Simon Jaunin informe que pour les bus, si jamais, c'est le changement de prestataire qui a fait qu'on ne peut plus entrer dans la cour d'école avec les bus. C'est le prestataire qui a décidé. Il pense que s'il y a de la sécurité à faire, peu importe la sécurité, c'est quand même important de la faire, car le matin il y a beaucoup de parents qui prennent leur voiture pour amener leurs enfants au bus. Il veut encore revenir sur un point, parce qu'il n'a pas l'impression que l'aménagement extérieur qui se trouve actuellement sur l'abri PC, a vraiment un impact sur une nouvelle salle. Il pense qu'on peut faire un aménagement et quand même faire une nouvelle salle si on en a envie un jour. Il n'a pas l'impression non plus que le mobilier ait un impact sur le nouvel investissement, car clairement il peut être réutilisé. Aujourd'hui on parle d'une cuisine de CHF 22'000.—et de quelques coups de peinture, etc. Si on réfléchit aujourd'hui et qu'on investit ce montant dans une nouvelle salle, c'est clairement des intérêts qu'on aura à l'année pour financer ce bâtiment. Le fait de voir qu'à l'avenir on ne peut pas investir partout, même

s'il aimerait qu'on investisse dans un nouveau bâtiment à Villars-le-Grand, il pense que ce n'est pas grand-chose d'investir sur 2, 3 ou 4 ans, de remettre de l'argent pour faire la moindre des choses dans ce bâtiment, en sachant pertinemment que dans les prochaines années à venir on risque de le garder. Il rejoint M. Bessard et ceux qui sont pour ce projet, et encourage les gens à voter pour ce préavis municipal.

M. Claude Besson constate que ce projet suscite de vifs débats. Ils ont eu déjà un gros débat dans le cadre de la préparation du Conseil au sein du groupe de l'Entente, et d'après ce qu'il sait, également dans le groupe PLR. Alors, en réfléchissant un peu, il propose un amendement pour essayer de faire avancer ce projet, à savoir, si on amendait le projet présenté par la Municipalité, en supprimant les CHF 50'000.—qui sont prévus pour l'aménagement extérieur, car à son avis, arracher 3-4 arbres ça ne doit pas coûter CHF 50'000.--, et de maintenir les CHF 100'000.—pour essayer de mettre en état ce bâtiment, est-ce que cela pourrait être une solution qui pourrait satisfaire la majorité du Conseil ? Donc, il propose cet amendement.

M. Michel Verdon, syndic, dit qu'on a entendu beaucoup de choses ce soir, et il aimerait dire que, ces CHF 150'000.--, finalement, ils auraient pu les ventiler, ils auraient pu venir avec 3 ou 4 choses à faire à CHF 30'000.--, sans avoir d'autres compétences à demander, car c'est CHF 30'000.—de compétence municipale. Ils ne l'ont pas fait vis-à-vis du Conseil. Maintenant, il y a plein d'arguments qui ont été énoncés, peut-être qu'il faudra demander une fois CHF 20'000 ou CHF 30'000 pour faire les fenêtres, mais on serait tellement content que ces CHF 150'000.—aient redonné vie à ce bâtiment ce sera pour plus de 2-3 ans. Quand on regarde ce qu'on vient de vivre ces 14 dernières années, où on a pu se payer tout ce qui était nécessaire, sans trop réfléchir, on comprend maintenant qu'on entre dans une nouvelle ère, qu'il faudra dorénavant donner des priorités, et il craint que de mettre 3 à 5 millions sur un bâtiment neuf à Villars-le-Grand, cette priorité ne sera pas réalisable dans les années qui viennent. Il encourage le Conseil à suivre la conclusion de la Commission des finances, redonnant un petit coup de neuf à ce bâtiment. Et puis, pour ceux qui seront encore là lors de la prochaine législature, la Municipalité reviendra avec une nouvelle vision des choses.

Le Président demande si quelqu'un veut encore prendre la parole. Ce n'est pas le cas. Il pose la question à M. Claude Besson s'il dépose un amendement ou pas. La réponse est positive, M. Claude Besson dépose un amendement pour réduire le budget à CHF 100'000.--. Le Président mentionne qu'on peut modifier le montant, le réduire à CHF 100'000.—mais on ne dit pas ce que la Municipalité doit faire avec cet argent. **M. Besson** répond qu'on fait confiance à la Municipalité. **Le Président** indique qu'il sera d'abord voté sur l'amendement, et s'il est accepté, le Conseil votera ensuite sur le fond. Donc, si le Conseil souhaite suivre l'amendement, vous votez pour. Si le Conseil souhaite voter pour le préavis municipal, vous devez refuser l'amendement, il faut que ce soit clair. On ne met pas les deux propositions l'un contre l'autre, c'est d'abord l'amendement, si l'amendement a passé, après vous validez l'amendement ou vous refusez tout le projet, les Conseillers-ères ne pourront pas voter pour la proposition de la Municipalité. Il demande que ce soit clair pour tout le monde.

M. Claude Besson propose de réduire le crédit d'investissement à CHF 100'000.--. Les Conseillers-ères qui approuvent cet amendement sont priés de le faire par un levé de main. 11 voix pour ; aucune abstention. **L'amendement de M. Claude Besson est refusé à la majorité.**

Le Président passe au vote du préavis municipal tel que présenté par la Municipalité. Les Conseillers-ères qui acceptent le préavis municipal proposé avec un crédit d'investissement de CHF 150'000.—sont priés de le faire par un levé de main. Avis contraire : 10 ; Abstentions : aucune ; Voix pour : 33. **Le préavis municipal 2025/15, réfection de la place et du bâtiment communaux de Villars-le-Grand, demande de crédit de CHF 150'000,-- est accepté à la majorité.**

10. Interpellations – postulats – motions

Le Président informe le Conseil qu'un postulat a été déposé par MM. Philippe Loup et Antoine Parisod. Il passe la parole aux initiants pour la présentation succincte de leur postulat.

M. Philippe Loup informe que suite à une première demande faite lors du conseil du 23 juin dernier, et pour faire suite à la présentation qui a été faite lors du Conseil de septembre dernier, M. Antoine Parisod et lui-même avons réfléchi à obtenir un meilleur service de bus pour la commune, avec la proposition qu'ils ont faite qu'on augmente d'un tiers l'accès à des arrêts beaucoup plus intéressants. On peut dire que tous les villages comme Mur, Montmagny, Constantine, Bellerive et Cotterd auraient aussi un accès à une gare en prenant un bus. Avec cette proposition, 99% de la commune aurait accès à un bus. Sans oublier, et cela demande que Vully-les-Lacs se rapproche des autorités communales d'autres communes, qui seraient intégrées à la ligne Sugiez-Lugnorre, puisque que Lugnorre est aujourd'hui en bout de course de la ligne Sugiez-Lugnorre, cela permettrait de faire Sugiez-Salavaux, ce qui est quand même un plus. Il ne va pas décrire toutes les lignes, mais la ligne pour laquelle il avait fait la demande, ne change pas. La ligne Avenches-Villars-le-Grand-Cudrefin ne change pas. C'est surtout la ligne de Avenches-Salavaux qui changerait. Cette nouvelle ligne permettrait de passer par Constantine, Montmagny et Montet, pour rentrer par Cotterd-Bellerive. Ça permettrait pour un prix équivalent, parce qu'on annule la ligne Salavaux-Mur, c'est 16 km, les autres lignes feraient à peu près 5-6 km de plus. D'après les calculs qu'ils ont fait, les coûts pour le prolongement de la ligne devraient s'annuler par rapport à la suppression de la ligne de St-Aubin. Leur demande c'est d'étudier la proposition de manière plus approfondie, de prendre contact avec les autres communes de Cudrefin, Mont-Vully et Avenches, prendre contact avec l'ARPEJE, ainsi que d'en discuter avec la Coreb, et c'est peut-être aussi quelque chose à voir avec les cantons de Vaud et Fribourg, et ainsi apporter 33% de plus d'accès aux gares.

Le Président rappelle la procédure pour les postulats. Ce soir, il y a deux choses à faire : tout d'abord c'est de décider si on veut traiter et débattre immédiatement de ce postulat, ce qui est proposé par les initiants, ou de le renvoyer à l'étude d'une commission qui reviendrait devant le Conseil. Si on vote l'entrée en matière immédiate, on débat ensuite sur la prise en considération ou non du postulat, c'est-à-dire, le renvoi à la Municipalité pour son traitement. Il ouvre la discussion sur le traitement immédiat ou non de ce postulat. Il rappelle que les initiants souhaitent qu'on traite ce postulat ce soir. Il demande si quelqu'un veut prendre la parole. Ce n'est pas le cas. Il passe au vote de la première étape. Les Conseillers-ères qui souhaitent qu'on traite immédiatement ce postulat sont priés de le faire par un levé de main. Vote : voix contre : aucune ; Abstention : 2. **Le postulat sera traité de suite.**

Le Président ouvre la discussion sur ce postulat, sur sa prise en considération et son éventuel renvoi à la Municipalité.

M. David Schwab est un peu étonné que ce soit à coût égal, parce qu'il y a un arrêt de bus en plus.

M. Antoine Parisod répond que dans le cas d'un postulat c'est impossible de venir avec un coût qui soit exact. Ils se sont basés sur le nombre de kilomètres. C'est une estimation. Il pense également que la fréquentation a un impact. Il pense qu'en améliorant l'offre, ils vont créer de la demande, et même si les coûts sont légèrement supérieurs, il pense qu'on peut se permettre de soumettre ce postulat. Dans le budget qui a été voté ce soir, les transports publics entre les comptes 2024 et le budget 2026 ont augmenté de 25%, et il n'y a aucune amélioration de la desserte pour ce coût. Il pense que c'est intelligent de suivre ce postulat, qui demande surtout d'étudier la proposition.

Mme Fabienne Vessaz se pose une question, à savoir, qu'est-ce que la Municipalité peut faire là-dessus, car on est dans du transport public. Est-ce que ce n'est pas les services de transport public qui doivent être approchés ? Elle pense que la Municipalité peut certainement s'approcher de la Coreb et des autres communes, mais est-ce qu'il y a finalement un poids qui peut être mis sur une décision de la part des services de transport public ?

M. Alain Bally, municipal, informe que pour traiter ce changement il faut effectivement aller vers la Coreb, qui elle-même a ses antennes dans les cantons de Vaud et Fribourg. La Municipalité a un siège à la Commission de mobilité de la Coreb. Ils font partie de cette Commission de mobilité et on peut amener cette proposition et savoir comment elle peut être traitée, et si elle peut aboutir ou pas, et qu'est-ce qu'on peut faire. Evidemment par le biais de la Coreb on peut faire bouger les choses.

M. Christophe Tombez a bien compris que c'est à la Municipalité d'aller vers la Coreb pour débattre de ce postulat. Il aimerait juste qu'on se renseigne sur l'utilisation, parce que comme l'a dit M. Parisod, le trajet 538 qui est, d'après M. Parisod, pas du tout utilisé, il peut de son côté dire que tous les matins ce trajet est bondé pour aller à l'école, par tous les enfants qui habitent sur cette ligne et qui vont à Avenches. Donc, avant de vouloir changer quelque chose, avec l'expérience qu'il a auprès de l'ARPJE, avant de révolutionner les choses, il faut d'abord se renseigner pour savoir si c'est un avantage ou non.

Le Président demande s'il y a d'autres remarques. Ce n'est pas le cas, il passe au vote. Les Conseillers-ères qui acceptent le postulat et donc la prise en considération et son renvoi à la Municipalité pour étude, sont priés de le faire par un levé de main. Avis contraire : 1 ; Abstention : 1. **Le postulat est transmis à la Municipalité pour son traitement.**

11. Informations des délégué-e-s dans les associations intercommunales.

M. Christophe Tombez donne un retour sur la séance intercommunale de l'ARPJE du 19 novembre dernier. Les communications se sont fortement adoucies. Dans les communications du Codir, ils ont appris qu'enfin le centre de loisirs verra son mode de fonctionner se préciser par un règlement. Cela fait un petit moment que la Commission de gestion demande que

l'utilisation du centre de loisirs soit mieux réglementée, et ils ont appris qu'enfin ce sera chose faite pour l'année 2026. Ils ont voté un budget qui n'a suscité que très peu de remarques, si ce n'est une concernant le centre de loisirs faite par un représentant de notre commune. Il a été discuté des objectifs et de la stratégie 2025-2030 sans vraiment les dévoiler, mais en disant qu'ils étaient en train d'être travaillés, et qu'ils seront bientôt communiqués. Les questions sont venues sur l'évolution de la construction de la halle double dans notre commune. Nous avons été rendus attentifs à la sécurité des arrêts de bus, notamment lors des travaux sur Donatyre. Ils sont également revenus sur le label fourchette verte qu'ils avaient enlevé. On nous demandait de remettre le label fourchette verte. Mais on a pu par l'intermédiaire de M. Simon Jaunin expliquer les raisons pour lesquelles on a demandé de l'enlever. Un dernier point est venu sur la température de la piscine, qui pour certains est un peu fraîche. M. Genilloud pourra l'attester mais les discussions se passent nettement mieux avec la nouvelle directrice.

M. Christian Genilloud, municipal, dit que ce fameux règlement concernant le centre de rencontres et d'animations se trouve sur le site de l'ARPEJE depuis quelque temps.

Mme Géraldine Mosimann nous donne des informations sur l'EBBV. La dernière assemblée de l'EBBV a eu lieu le 24 septembre 2025 à Ponthaux. Elle comprenait un crédit d'études de détail STEP et le budget 2026 qui ont été acceptés à l'unanimité. Lors de cette séance, le vice-président a annoncé un décalage du planning de la STEP, ce qui engendre le report du référendum qui devait avoir lieu en mars 2026.

12. Divers et propositions individuelles

M. Cédric Bardet s'interroge sur un point. A partir du 1^{er} janvier 2026, on aura un nouveau taux de tarification de la consommation d'eau. Comment la Municipalité va-t-elle faire la transition ? Est-ce que vous allez demander à tous les foyers de faire des relevés de compteur au 31 décembre ? Est-ce que vous allez faire un prorata par rapport au nombre de mois ? Est-ce que vous avez déjà un but ? Comment est-ce que vous allez faire cette transition notamment pour les consommateurs d'eau, par exemple, pour les agriculteurs, qui ont un impact non négligeable entre le tarif actuel et le nouveau tarif 2026 ?

M. Alain Bally, municipal, répond qu'ils n'ont pas encore finaliser la procédure.

M. Raphaël Vincent demande quand allons-nous arrêter le massacre dans nos campagnes ? D'abord il y a l'aberration écologique de la Glâne, en revitalisant, en faisant des travaux, et pour finir avec des milliers de m3 de limon qui ensablent le lit de la Broye et le lac de Morat. De plus, les pluies de ces derniers jours nous montrent les marais de Villars-le-Grand inondés, ce qui n'est pas étonnant puisqu'ils ont ralenti la vitesse de l'eau, ce qui provoque un reflux dans les drainages, avec l'accumulation du limon dans ceux-ci. Il demande qui va payer le curage et les dégâts occasionnés dans les cultures ?

Il continue avec le démantèlement des chalets de Salavaux et Avenches. Ils ne se remarquent pas depuis le lac, non plus depuis la route. Le démantèlement de ces chalets provoquerait plus de dégâts à la nature et à la faune que de les laisser tel quel avec des normes strictes et précises

pour les entretenir. Tous ces propriétaires sont des personnes qui prennent soin de leur propriété, avec respect de la nature. Pour lui, soutenir le démantèlement de ces chalets seraient souhaiter la mort de nos commerçants, restaurants, boucheries, magasins, etc. Il demande à la Municipalité quelle est leur position à ce sujet.

M. Alain Bally, municipal, répond par rapport à la Petite Glâne. Après chaque épisode pluvieux, ils regardent le profil de la rivière et comme cela ils n'ont pas remarqué d'érosion anormale de terre. Ils vont regarder pour voir s'il y a des éléments nouveaux.

M. Raphaël Vincent dit qu'il est étonné, car la Broye a été vidée il y a deux ans, et qu'elle est à nouveau ensablée.

M. François Haenni, municipal, informe que la position de la Municipalité concernant le démantèlement de ces chalets est très claire : ils soutiennent le statu quo au niveau de ces chalets, mais malheureusement la commune n'est pas propriétaire de l'immense parcelle qui était située sur le territoire de Constantine. Ils appuient et argumentent que ces chalets ne posent pas de problème en terme écologie et implantation. Suite au courrier que la commune a reçu d'une trentaine de propriétaires de ces chalets, M. Le Syndic et lui-même ont rencontré les propriétaires le 1^{er} novembre dernier, pour confirmer la position qui est de les soutenir dans cette procédure. Ils ont également été à Lausanne pour expliquer leur position. Par rapport à cela, ils sont cohérents sur toute la ligne. Il est clair qu'au niveau écologique, le démantèlement serait bien pire que de laisser les chalets tel quel.

M. Raphaël Vincent remercie la Municipalité pour sa position.

M. Claude Besson pousse un petit coup de gueule, concernant l'incivilité de certains propriétaires de chiens. Ça fait des années que sur les parcelles des agriculteurs qui sont le long de certains chemins, on trouve régulièrement les sacs de déjection de chiens qui sont lancés dans nos champs. C'est toujours agréable, quand il travaille avec la débroussailluse, d'arriver sur un de ces sachets. Il y a également des sachets à la place de jeux, où le petit-fils de son épouse, qui ont été à cette place de jeux, est revenu avec la veste encrotée. Il trouve que dans ce cas-là, ça dépasse les bornes. Il se pose la question si la commune ne pourrait pas faire une publication en GRAS, faire une remarque là-dessus dans une prochaine publication.

Le Président demande s'il y a encore d'autres prises de parole. Ce n'est pas le cas. Il remercie le Conseil pour les discussions menées tout au long de l'année dans un climat respectueux et constructif. Remerciements aussi à toutes les commissions qui ont œuvré durant l'année, ainsi qu'à Mme Christinat, secrétaire et M. Cibolini, huissier pour leur travail. Il souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année.

M. Michel Verdon, syndic, s'associe aux vœux du Président et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Il remercie chaque Conseillers-ères pour leur engagement pour notre commune.

Il est 21h48 la séance est levée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

Le Président :

La Secrétaire :

Julien Schwab

Elisabeth Christinat